

VEUILLEZ PRENDRE CONNAISSANCE DES INFORMATIONS PRÉSENTÉES AU VERSO AVANT DE COMPLÉTER LE FORMULAIRE

RABAIS :

1. Rabais pour affiliation simultanée au secteur route et piste et vélo de montagne : 100\$ (sauf si récréatif et moins de 5 membres)

Nous demandons, par la présente, l'affiliation de notre organisme à la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) au titre de club pour l'année 2019. Nous nous engageons à respecter les règlements en vigueur et d'exiger de nos membres qu'ils s'y conforment également.

Catégorie	BMX	ROUTE ET PISTE (RP)	VÉLO DE MONTAGNE	CYCLISME POUR TOUS
Compétitif	<input type="checkbox"/> 325\$	<input type="checkbox"/> 500\$	<input type="checkbox"/> 500\$	<input type="checkbox"/> 325\$
Organisateur		<input type="checkbox"/> 500\$	<input type="checkbox"/> 500\$	
Récréatif			<input type="checkbox"/> 325\$	
Compétitif 5 membres et moins			<input type="checkbox"/> 250\$	
Autre type d'affiliation	<input type="checkbox"/> 325\$		Deuxième maillot <input type="checkbox"/> 100\$	
Offrez-vous le cyclocross au sein de votre club ?			<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

ORIENTATION PRINCIPALE DU CLUB (VOIR L'ENDOS)

Performance <input type="checkbox"/>	Développement <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Maître / Sport <input type="checkbox"/>	Féminin <input type="checkbox"/>	Récréatif <input type="checkbox"/>
--------------------------------------	--	-----------------------------------	---	----------------------------------	------------------------------------

ROULONS AVEC CLASSE

Le programme, mené en partenariat par la FQSC et la Sureté du Québec, invite les cyclistes sportifs et les automobilistes à adhérer au mouvement pour un partage respectueux de la route.

L'objectif est de promouvoir un comportement exemplaire à vélo, d'encourager un partage de la route entre les usagers, de sensibiliser la population aux comportements sécuritaires et d'influencer positivement leur environnement. En tant que club cycliste, vous êtes assurément un vecteur important dans la promotion des comportements responsables à vélo.

Veillez indiquer si votre club souhaite effectivement rejoindre le mouvement et devenir ambassadeur. Le cas échéant, nous communiquerons avec vous à ce sujet.

Oui Non

NOUS APPUYONS NOTRE ASSOCIATION RÉGIONALE EN 2019 (IMPORTANT POUR LA REPRÉSENTATION) OUI NON

ADRESSE POSTALE

Nom du club: _____ N.E.Q.

CONTACT

Nom :	_____	Prénom :	_____
Adresse :	_____	App :	_____
Ville :	_____	Code postal :	_____
Courriel :	_____		
Tél. rés. :	Tél. cell.	Tél. travail	

ADRESSE PUBLICATION

CONTACT

Nom :	_____	Prénom :	_____
Adresse :	_____	App :	_____
Ville :	_____	Code postal :	_____
Site web du club :	_____		
Tél. rés. :	Tél. cell.	Tél. travail	

Nous autorisation la FQSC à publier le site Web ou le courriel ci-dessus sur le site www.fqsc.net OUI NON

DIRIGEANTS DU CLUB * Doit obligatoirement détenir une licence régulière de sa catégorie respective dans le secteur d'affiliation du club

	Nom	Prénom	Téléphone	
Président *			()	-
Vice-président			()	-
Secrétaire			()	-
Trésorier			()	-
Entraîneur-chef *			()	-

Maillot <input type="checkbox"/>	Couleurs	Les couleurs doivent être approuvées par la FQSC s'il s'agit d'un nouveau club, ou lors du changement de couleurs d'un club déjà affilié en 2018.
<i>Photo obligatoire pour le club compétitif</i>		

Signature du président _____ / _____ / _____
 Jour Mois Année

Un cycliste qui s'enregistre dans votre club sans votre consentement sera suspendu pour 1 mois.

À l'usage de la FQSC	No. doss. :	Montant payé :	\$ Comptant <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/>
Reçu le :	Émise le :	Posté le :	No. licence :

LE CLUB ET LE GROUPE SPORTIF

Voici les critères qui selon l'Union cycliste internationale (UCI) et Cyclisme Canada (CC) distinguent un club et un groupe sportif :

Le **club** est un organisme sans but lucratif, contrôlé par ses membres. Les cyclistes se joignent au club à titre de membres.

Le **groupe sportif** CC est une organisation incorporée ou enregistrée ayant pour but de se promouvoir elle-même, de promouvoir ses commanditaires et/ou ses membres, par la participation à des événements cyclistes. Les coureurs sont soumis à une entente contractuelle avec l'équipe et/ou la compagnie soulignant les différentes attentes et compensations des deux parties. Il doit être composé d'athlètes dans la catégorie Junior ou Espoir/Élite. Les athlètes peuvent performer dans plusieurs disciplines. Finalement, le groupe sportif s'affilie et paie directement à Cyclisme Canada, mais doit transmettre à l'instance provinciale, une copie de son formulaire d'affiliation.

FRAIS D'AFFILIATION À CC

Inclus à l'intérieur des montants d'affiliations affichés au recto, **24 \$** sont perçus par Cyclisme Canada. Pour les groupes sportifs, Cyclisme Canada verse une partie de la somme à la fédération provinciale.

ORIENTATION PRINCIPALE DU CLUB

Un club cycliste peut avoir une seule ou plusieurs orientations, cependant nous vous demandons d'identifier la principale.

Performance : Club cycliste comportant au moins une catégorie de coureurs âgés de 17 ans ou plus évoluant dans les catégories junior et senior et visant une participation à certaines épreuves de niveau national ;

Développement : Minime, Cadet et Junior première année sont les catégories d'âge touchées dans cette orientation. Certains athlètes seniors qui débutent la compétition pourront se greffer ;

Jeunesse : Coccinelle, Bibitte, Atome, Pee Wee et Minime sont les catégories d'âge touchées dans cette orientation. Un animateur/entraîneur est disponible en saison pour supporter lors des entraînements et quelques événements régionaux ;

Maître / Sport : Club cycliste comportant des coureurs évoluant dans les catégories maîtres ou de niveau sport ou maître (BMX) ;

Féminin : Club cycliste orienté vers le développement et l'encadrement selon les spécificités de l'enseignement aux adeptes féminines ;

Récréatif : Club cycliste (cycloportif en route ou récréatif en vélo de montagne) où l'accent est mis sur les sorties d'entraînement et des événements autres que des compétitions.

RÈGLES D'AFFILIATION

1. L'affiliation d'un club à la FQSC se fait annuellement et est valide jusqu'au 31 décembre de l'année d'affiliation.
2. L'affiliation du club est officielle lorsque : son statut est à jour auprès du [Registraire des entreprises](#) (déclaration annuelle, etc.), le formulaire est entièrement complété, accompagné du paiement et reçu au bureau de la Fédération. Lors d'une première année d'affiliation, le club doit obligatoirement annexer une copie de la charte (incorporation) au formulaire d'affiliation.
3. Le club doit être incorporé selon la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec. Si le statut du club n'est pas à jour auprès du Registraire des entreprises, aucun remboursement ne sera accepté.
4. Le club doit compter au moins trois dirigeants majeurs (18 ans et plus), identifiés en tant qu'officiers de la corporation.
5. Il est requis que le président ou la présidente du club soit un membre individuel du secteur dans lequel le club s'affilie. Dans l'éventualité où le club s'affilie dans un deuxième secteur, un des membres du conseil d'administration du club doit adhérer individuellement à ce deuxième secteur.
6. La personne agissant en tant qu'entraîneur-chef au sein du club doit adhérer individuellement à la Fédération. Ce même individu devra être formé au sein du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE).
7. Le club affilié doit à chaque année, annexer à la demande d'affiliation une photo du maillot officiel. Le club adoptant un nouveau modèle de maillot doit le faire approuver avant son entrée en production et ce, afin d'éviter une trop grande similarité avec les maillots déjà officiellement enregistrés. Lorsque le nouveau modèle est trop semblable à un maillot déjà enregistré, la Fédération recommandera alors d'apporter des modifications au modèle projeté afin d'en assurer l'exclusivité.
8. Un club qui souhaite enregistrer un deuxième maillot devra payer 100 \$ supplémentaires dans le cas où ce maillot présente des couleurs différentes, mais les mêmes commanditaires que le premier maillot.
9. Par ailleurs, un club déclarant deux maillots ne pourra utiliser ces deux maillots distinctifs au sein d'une même catégorie (exemple qui pourrait être accepté : maillot utilisé en descente et autre maillot utilisé en BMX).
10. Un club de cinq membres et moins en vélo de montagne doit faire la démonstration, au moment de son affiliation, des membres faisant partie du club. Si ce club surpasse le chiffre de cinq dans l'année courante, le club ne sera plus admissible l'année suivante pour cette catégorie et ce qu'importe son nombre.
11. La FQSC fournit au club affilié en règle la couverture d'assurance de responsabilité civile pour les activités reconnues suivantes :
 - a) le soutien à ses membres à l'entraînement et en compétition
 - b) les activités occasionnelles d'information, de publicité ainsi que de levée de fond
 - c) les corvées de sentier.

ADHÉSION DES MEMBRES

Il est important que les clubs s'affilient le plus rapidement possible, en principe avant que les membres effectuent leur demande d'adhésion à la FQSC. Les demandes d'adhésion des cyclistes effectuées avant le 1^{er} mars seront retenues jusqu'à ce que le club soit affilié. Après cette date, les licences des coureurs seront émises en tant qu'indépendant si le club n'est pas affilié, et un frais de 10\$ sera chargé par la suite au coureur pour qu'une nouvelle licence lui soit émise avec le nom du club